

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 2 mars 2023

Présence de perfluorés à Rumilly – Première réunion du comité des élus

Depuis l'automne 2022, le secteur de Rumilly fait l'objet d'une vigilance accrue de la part des services de l'État en raison de la présence dans les eaux de substances per- et poly-fluoroalkylées.

Le premier comité des élus s'est tenu ce 24 février 2023, et a permis d'associer l'ensemble des maires des communes de la communauté de communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS), le conseil départemental, les parlementaires, les syndicats de gestion des eaux (SMIAC, SILA, CISALB), ainsi que les services de l'agence de l'eau et la fédération de pêche.

Il a permis de faire un point d'étape sur l'ensemble des actions engagées par les services de l'État et la collectivité.

La sécurisation du réseau d'eau potable de Rumilly

Depuis le mois de novembre 2022, les captages de Broise et de Madrid, situés sur le territoire communal de Rumilly, ont été déconnectés du réseau de distribution d'eau potable de Rumilly, du fait des concentrations en PFAS mises en évidence par les contrôles sanitaires réalisés sous le pilotage de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'interconnexion avec le territoire du Grand Annecy est temporairement mobilisée pour approvisionner la commune de Rumilly, dans le cadre d'une convention d'entente, et pour compenser les volumes nécessaires. Les contrôles de l'ARS ont permis de confirmer la qualité de l'eau distribuée.

L'usine CPF/NESTLE a également mis à l'arrêt les captages privés qui approvisionnaient le site et s'est raccordée au réseau d'adduction en eau potable de la collectivité.

La CCRTS a engagé, en lien avec les services de l'ARS, un plan d'actions visant à disposer de solutions alternatives pour l'approvisionnement de la commune : étude de solutions de traitement de l'eau, actions de sobriété des usages, recherches de ressources de substitution....

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

L'identification des potentielles sources de pollution

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a recherché les sources potentielles de cette pollution, celles-ci étant multiples et en partie historiques. L'identification s'est déroulée en 3 phases distinctes, avec des actions à l'échelle locale et des actions à l'échelle régionale.

Dans une première phase, la DREAL a recherché la présence des activités industrielles connues comme ayant recours ou ayant eu recours à l'utilisation des PFAS. **3 entreprises ont été identifiées et font l'objet d'un programme d'analyses et d'actions spécifiques (établissement Tefal, ex usine Salomon, ex tannerie BCS).** Ces actions vont être élargies à deux anciennes décharges communales.

Par ailleurs, la DREAL prescrit, chaque année, la réalisation de contrôles inopinés des rejets dans l'eau à une partie du parc des entreprises relevant de la réglementation ICPE. Ces contrôles inopinés sont désormais systématiquement étendus à la recherche des PFAS, au titre de la deuxième phase.

Enfin, dans une troisième phase, la DREAL a demandé, de manière exhaustive, à l'ensemble des entreprises ICPE situées à moins de 250 mètres d'un cours d'eau dans lequel les PFAS ont été détectés à plusieurs reprises à des concentrations significatives, de procéder à une campagne de mesure pour s'assurer de l'absence de détection des substances PFAS dans les rejets, même si l'activité n'était pas identifiée comme présentant le plus de risques. **L'ensemble des entreprises concernées devra procéder à cette levée de doute d'ici mars 2023.**

Les premiers résultats disponibles et les programmes d'actions

Le comité des élus tenu ce vendredi 24 février 2023 a été l'occasion de partager les résultats des différents contrôles, demandés par la DREAL, dans le cadre des différentes phases évoquées : contrôles inopinés, suivi des rejets industriels.

125 contrôles inopinés des rejets dans l'eau ont été engagés sur l'ensemble de la région, dont 3 sur la zone de Rumilly. A l'échelle régionale, dans 89 % des cas, les substances PFAS sont non détectées ou présentes dans les rejets à des teneurs limitées. Dans un peu moins de 11 %, les concentrations mises en évidence sont plus importantes et ont nécessité d'approfondir le diagnostic. A l'échelle de la Haute-Savoie, aucun contrôle inopiné n'a conduit à mener des investigations complémentaires.

Un contrôle inopiné des rejets dans l'air a également été diligenté sur l'une des entreprises de la zone de Rumilly (établissement Tefal), sans qu'aucune substance PFAS n'ait été détectée.

L'ARS a présenté les résultats du suivi sanitaire mis en place sur le réseau de distribution d'eau potable.

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Un point de situation a été fait sur l'avancement des différentes études engagées sur les trois sites identifiés comme présentant le plus de risque (site TEFAL, ex-SALOMON, ex-Tannerie BCS) : analyse des activités historiques, recherche de la présence des substances dans les différents compartiments de l'environnement (eau, air, sol, déchets,...).

Ces premières études ont mené à la conclusion d'une nécessité d'approfondir la connaissance de la qualité des eaux souterraines. Aussi, un réseau de piézomètres a été installé dans l'objectif de pouvoir mieux circonscrire les zones objet d'une pollution historique.

Parallèlement, la communauté de communes a engagé un programme d'actions, sous l'égide du BRGM, afin de disposer d'une vision partagée des enjeux à l'échelle du territoire.

S'agissant de la surveillance de la chaîne alimentaire, les services de l'État vont déployer d'une part, en lien avec la fédération de pêche, un **plan de surveillance des poissons** et d'autre part un **plan de surveillance de la production maraîchère**.

L'ensemble des résultats sont accessibles sur les sites internet de la préfecture, de la DREAL et de l'Agence Régionale de Santé.

Liens :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/substances-perfluorees-pfas-a21871.html>

[Mieux comprendre les PFAS et leurs effets | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](#)

Bureau de la représentation et de la communication de l'État

Rue du 30ème régiment d'infanterie,
BP 2332 74 034 - Annecy cedex
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr